

Universités et subsidiarité

«Que les scientifiques coordonnent leurs recherches et évitent des doublons». Nombre de parlementaires le demandent, certains le souhaitent. Les hautes écoles collaborent davantage qu'on l'imagine. Ainsi, l'Université de Lausanne a transféré chimie et physique à l'EPFL et sa pharmacie à Genève, qui a elle renoncé à l'architecture. Bâle a fermé l'astronomie et transféré la physique nucléaire à l'EPFZ. Neuchâtel en a fait de même avec la physique mésoscopique. Et il n'y a plus qu'une seule médecine vétérinaire (à Zurich et Berne). Le processus de restructuration va s'accroître (lire en page 2).

Pour être à la fois ingénieur physicien et juriste, je connais la valeur de l'interdisciplinarité, les variations culturelles et de gouvernance entre les hautes écoles. Créer une synergie prend du temps: on ne déplace pas d'une ville à l'autre 400 étudiants et 15 professeurs par un coup de baguette magique et politique. On ne renonce pas à la légère au bénéfice de la concurrence et de la complémentarité, lorsqu'on peut se l'offrir.

Oui, il faut une meilleure coordination, obligatoirement dans les domaines coûteux. Mais il faut aussi une vision nationale. Et tant que les Messages sur la révision de la Loi sur la recherche et sur la future Loi sur les hautes écoles n'auront pas été discutés au Parlement, il est difficile pour les responsables des hautes écoles de prendre des décisions basées sur le principe de subsidiarité et celui de l'utilisation optimale des moyens.

*Luc Recordon, Conseiller aux Etats
Bureau du Team politique FUTURE*

Coopérations dans la recherche et la formation

Un premier jalon est posé vers l'exemption de TVA

La Commission de l'économie et des redevances du Conseil national a adopté à l'unanimité deux demandes de changement dans le cadre de l'examen de la réforme de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA). Ces deux modifications permettront aux coopérations entre les hautes écoles suisses d'être exemptées d'une TVA injustifiée. Le plénum doit se prononcer au printemps prochain.

Mardi 4 novembre 2008, la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national (CER-N) a pris une décision favorable à la formation et à la recherche en Suisse. A l'unanimité, la commission a adopté deux propositions de changement au cours de l'examen du Message du Conseil fédéral sur la réforme de la TVA. Déposés par le conseiller national Dominique de Buman, membre du Team politique FUTURE – science et politique, les deux amendements permettent d'exempter de TVA les coopérations menées entre hautes écoles, dans des projets de formation ou de recherche. Ils offrent une solution globale et juridiquement adéquate aux institutions d'enseignement supérieur helvétiques, qui doivent pouvoir développer des synergies entre elles sans être freinées par un impôt injustifié. Les coopérations dans la formation et la recherche n'ont rien à voir avec la consommation de biens, génératrice de TVA, et doivent être clairement placées hors de son champ.

Exemption à inscrire dans la loi

Dans le régime actuel de la TVA, l'Administration fédérale des contributions (AFC) adopte une pratique bienveillante, qui vise à éviter l'imposition dans le cadre des coopérations. Cette solution, acquise de haute lutte par la Conférence des recteurs des universités suisses (CRUS), n'est toutefois pas satisfaisante de l'avis unanime des experts: l'exemption doit être inscrite dans la

future loi afin de garantir la neutralité des coopérations vis-à-vis de la TVA. La CRUS a donné l'alerte dès la publication du message du Conseil fédéral. Aucune mesure d'exemption n'est explicitement prévue pour les coopérations entre hautes écoles dans la partie A dite de simplification de la réforme de la TVA; les universités qui partagent le financement du salaire d'un chercheur sont ainsi susceptibles de devoir s'acquitter de l'impôt, tout comme les institutions travaillant à plusieurs mains sur un projet avec les moyens du Fonds national suisse (FNS).

Les coopérations dans la formation et la recherche n'ont rien à voir avec la consommation de biens, génératrice de TVA, et doivent être clairement placées hors de son champ.

Lors d'une séance du team politique FUTURE, le 24 septembre 2008 à Berne, le constat des experts a convaincu les élus présents. L'entrée en vigueur de la simplification de la TVA ne doit pas correspondre à un pas en arrière pour les collaborations universitaires dans le domaine de la formation et de la recherche. Il est aujourd'hui au contraire essentiel d'encourager le partage des connaissances et l'interdisciplinarité de la place scientifique suisse, tout comme il est nécessaire pour les institutions de partager certains coûts ou certaines infrastructures, ce que les politiques ne se lassent pas de répéter! Chaque franc de TVA prélevé est un franc en moins pour la science.

Deux grands changements

Les experts préconisent deux grands changements dans le projet de simplifi-

cation du Conseil fédéral. Il s'agit d'une part de spécifier dans l'article 18 que les subventions que se transmettent les universités dans le cadre de coopérations sont des «non-chiffre d'affaires». A l'article 21 d'autre part, il y lieu de préciser que même si un chercheur employé par deux institutions livre une forme de prestation, la part refacturée de son salaire n'entre pas dans le champ de la TVA. Cette deuxième modification ne revient pas à introduire une nouvelle exception, dans la mesure où elle se borne à ancrer dans la loi la pratique actuelle adoptée par l'AFC.

Au-delà des clivages

La solution a obtenu le soutien unanime des membres de la CER-N. Les hautes écoles, les universités et les autres institutions liées au domaine FRI continueront de demander à la Confédération de leur permettre d'entreprendre des projets de coopérations, parfois difficiles à mettre en place, sans l'entrave administrative ni le frein financier de la TVA. Au-delà des clivages politiques sur la fiscalité, il revient en définitive au Parlement de garantir aux hautes écoles que l'Etat ne reprend pas d'une main ce qu'il donne de l'autre.

Impressum

Réseau FUTURE
Bim Zytglogge 1
3011 Berne
tél. 031 351 88 46
fax 031 351 88 47
www.reseau-future.ch

© Réseau FUTURE 2008

Reproduction des articles autorisée avec l'indication de la source.

Le réseau FUTURE réunit des partenaires académiques, scientifiques et politiques dans le but d'accroître le soutien à la formation, à la recherche et à l'innovation ainsi que de stimuler le dialogue entre la science et la politique.

news

Stratégie

FRI 2012 – 2015: c'est parti!

La planification stratégique 2012–2015 est en marche. La Conférence des recteurs des universités suisses (CRUS) étudie actuellement, sur mandat de la Conférence universitaire suisses (CUS), des propositions touchant les priorités à fixer dans le domaine universitaire, la définition des «domaines particulièrement onéreux» en vue d'une répartition des tâches au niveau national et la possibilité de prendre des mesures dans d'autres domaines. La CUS attend ses propositions pour la fin 2008.

Recherche avancée

Succès majeur pour la Suisse en Europe

Le Conseil européen de la recherche scientifique ERC a publié le 7 novembre 2008 les résultats de son premier appel à propositions de recherches pour les scientifiques avancés. Parmi les 275 bourses octroyées, 27, soit le 10%, reviennent à des institutions suisses. Il ressort par ailleurs des statistiques que la Suisse se classe au 3^{ème} rang en termes de subventions obtenues (en valeur absolue), derrière la France et la Grande-Bretagne, et devant l'Allemagne. Le seul critère retenu par l'ERC dans cet appel est la qualité académique des projets et la valeur des scientifiques qui les portent. A ce jour, l'ERC a attribué au total 542 millions d'euros de bourses. La liste des projets retenus n'est pas définitive et il se pourrait que la Suisse améliore encore sa position, déjà excellente. Le Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche (SER) réalisera une analyse des facteurs de réussite des projets menés en Suisse.

sms

Fribourg: 3^{ème} année d'études en médecine humaine

Le Conseil d'Etat fribourgeois introduira une troisième année d'études en médecine humaine dès la rentrée 2009–2010. Cela permettra à l'UNIFR de proposer un diplôme de bachelor aux étudiants. Cette introduction est rendue indispensable par les modifications apportées dans l'organisation des études par le système de Bologne notamment. Le Grand Conseil a adopté un crédit de 27 millions de francs.

Le Fonds national financera les overheads dès 2009

Dès janvier 2009, le Fonds national suisse (FNS) pourra recourir à l'outil overhead. Il pourra couvrir, à côté des coûts directs, une partie des coûts de recherche indirects des hautes écoles. La réglementation en vigueur jusqu'à aujourd'hui a conduit à ce que les charges financières supportées par les hautes écoles ont augmenté proportionnellement au succès remporté par leurs chercheurs dans l'obtention de subsides du FNS.

La qualité de l'enseignement est menacée, selon l'OCDE

Les pays de l'Union européenne (UE) doivent augmenter leurs dépenses s'ils veulent réussir à satisfaire la demande croissante pour l'enseignement supérieur et garantir une éducation de meilleure qualité, selon l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Le rapport 2008 «Regards sur l'éducation» conseille aux pays d'exiger un meilleur rapport qualité-prix, afin que les financements gagnent en efficacité.

Spin-offs des EPF: forte croissance de la valeur ajoutée

Les jeunes sociétés (spin-offs) issues des EPF enregistrent les plus forts accroissements de valeur ajoutée, si elles sont conseillées et alimentées par un capital risque durant leur phase de démarrage. Elles vivent plus longtemps et assurent en moyenne plus de postes de travail que les autres jeunes pousses suisses.

Ce sont les résultats d'une étude menée sur 130 spin-offs issues de l'EPFZ entre 1998 et 2007.

THES Ranking: hautes écoles suisses très bien placées

L'EPFZ a pris le 24^{ème} rang du Times Higher Education Supplement Ranking (THES) de cette année; elle s'est améliorée de 18 places par rapport à l'an passé. Le bond en avant de l'EPFL est encore plus grand. Elle a passé en un an du 117^{ème} au 50^{ème} rang. L'Université de Genève se classe 68^{ème} (université francophone et généraliste la mieux placée au monde), l'Université de Zurich apparaît au 106^{ème} rang.

www.topuniversities.com

Deux suisses à la tête de la recherche et de la formation européenne

Dieter Imboden, président du Conseil de la recherche du Fonds national suisse (FNS), a été élu président de l'EuroHORCs (European Heads of Research Councils) le 8 octobre 2008. EuroHORCs regroupe les responsables des organisations nationales d'encouragement à la recherche d'Europe. De son côté Jean-Marc Rapp, ancien recteur de l'Université de Lausanne et ancien président de la Conférence des recteurs des universités suisses, a été élu le 23 octobre 2008 président de la European University Association (EUA), qui fédère 800 universités.

www.eurohorcs.org

www.eua.be

Les associations d'étudiants des EPF accueillies à l'UNES

Les associations d'étudiants des EPF de Zurich et de Lausanne (la VSETH et l'AGEPOLY) ont été accueillies au sein de l'UNES lors de l'assemblée des délégués de l'Union des étudiants de Suisse, le 19 octobre 2008 à Lausanne. L'UNES devient ainsi la seule association d'étudiants active au plan national.

Recherche sur l'être humain: nouvelle approche aux Etats

A l'unanimité, la Commission de la science, de l'éducation et de la culture

du Conseil des Etats (CSEC-E) a approuvé l'article constitutionnel sur la recherche sur l'être humain, après avoir voté l'entrée en matière. Selon la CSEC-E, la Confédération doit pouvoir légiférer sur tous les domaines de recherche qui peuvent mettre en péril la protection et la dignité de l'être humain. La commission a toutefois restreint les principes prévus par le Conseil fédéral pour la recherche en général à la recherche biomédicale sur l'être humain.

La Fondation suisse pour paraplégiques fonde une chaire

La Fondation suisse pour paraplégiques crée une chaire de sciences de la santé et de politique de la santé à l'Université de Lucerne. Le but est d'améliorer de manière durable la qualité de vie des personnes tétraplégiques. La fondation consacre une somme unique de 3 millions de francs pour la création de la chaire. Elle allouera ensuite pendant 15 ans une contribution annuelle de 450'000 francs.

Don de 6 millions pour les Hautes études internationales

Un don privé de 6 millions de francs permettra à l'Institut universitaire de hautes études internationales et du développement (IUHEID), à Genève, de développer son projet de centre de politique de l'environnement. Le donateur est André Hoffmann, lié à Hoffmann-La Roche et à Givaudan. La chaire doit analyser l'impact des changements climatiques sur la société et travailler à des solutions avec les acteurs internationaux.

Leuthard encourage la relève dans les sciences dures

La conseillère fédérale Doris Leuthard, cheffe du Département fédéral de l'économie, a lancé un plan de mesures pour remédier au manque de relève dans les sciences naturelles, les mathématiques et la technologie (SMT). Ce partenariat entre l'économie, les cantons et la Confédération, vise notamment à permettre aux jeunes de surmonter leurs appréhensions face à ces branches grâce au site internet www.simplifyscience.ch.

Des courts métrages et un livre sur la science en Suisse

Cet automne, SSR idée suisse présente en collaboration avec le FNS le projet SCIENCEsuisse. Il s'agit d'une série de 25 courts métrages et d'un livre, qui présentent le portrait de chercheurs et donnent un reflet passionnant de la place scientifique suisse. Les portraits sont diffusés sur SF 1 depuis le 26 octobre, sur TSR 1 depuis le 16 novembre, sur 3Sat depuis le 17 novembre. Le livre est paru aux Editions Lars Müller Publishers.

Quarante millions investis à l'EPFL pour les neuroprothèses

L'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) crée un centre en neuroprothèses d'ampleur mondiale. Début 2009, 5 nouvelles chaires composeront ce centre pluridisciplinaire. Leur champ d'activité comprendra toutes les formes d'interface entre l'homme et la machine à des fins thérapeutiques. Quarante millions de francs seront investis sur 10 ans; la moitié proviendra des fondations Bertarelli et Defitech (Daniel Borel).

Blocage des crédits FRI: le Conseil fédéral fait machine arrière

Le 12 novembre 2008, le Conseil fédéral a levé le blocage des crédits, annoncé en juin passé pour l'année 2009. Il a pris cette mesure pour soutenir la situation de l'emploi et des commandes en Suisse. Cette coupure de 1% devait raccourcir notamment les budgets du domaine de la formation, de la recherche et de l'innovation. Le gouvernement peut ainsi tenir sa promesse selon laquelle il n'y aura pas de «Go and stop» dans les investissements en faveur du domaine FRI, comme promis en décembre 2007.

Actualités sur le site de FUTURE

Sur le site web www.reseau-future.ch, vous trouverez des informations actuelles sur la recherche, la formation et l'innovation.